

Transfert de la médiathèque au 1er/07/2023
Impact RH détaillé par agent

AGENT	AGENT CCPL		AGENT VILLE	
	situation ancienne	au 1er/07/2023	situation ancienne	au 1er/07/2023
Intitulé du poste occupé	chargée de mission Culture et Lecture publique	Coordinatrice culturelle et littéraire	responsable médiathèque	Directrice du service lecture publique
Effets sur l'organisation et les conditions de travail				
Employeur / Résidence administrative	CDC Pays Loudunais	CDC Pays Loudunais	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais
Lieu de travail	Bureaux CCPL	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun
Position de l'agent	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT
Déplacements à prévoir	Pays Loudunais	Pays Loudunais	Loudun	Loudun
Temps de travail annuel et en 35 ^e	1607H (35H)	1607H (35H)	1607H (35H)	1607H (35H)
Rythme de travail et ARTT	37H30 / 14 ARTT	35H annualisé	36H / 6 ARTT	36H / 6 ARTT
Journée de solidarité	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT
Congés (hors jours de fractionnement)	25 jours	25 jours	25 jours	25 jours
Compte Epargne Temps CET	OUI (2 jours)	OUI (2 jours)	OUI (5 jours)	OUI (5 jours)
Monétisation du CET	NON	NON	NON	NON
Planning hebdomadaire	du lundi au vendredi de 8h30-12h30 / 14h-17h30	annualisation du lundi au vendredi puis le samedi lors des animations du réseau OU du mardi au samedi	du mardi au samedi mardi : 8h45-12h30 / 14h-18h30 merc : 9h-12h30 / 13h30-18h30 jeudi : 9h-12h30 vend : 9h-12h / 14h-18h45 samedi : 9h-12h30 / 14h-18h30	du mardi au samedi mardi : 8h45-12h30 / 14h-18h30 merc : 9h-12h30 / 13h30-18h30 jeudi : 9h-12h30 vend : 9h-12h / 14h-18h45 samedi : 9h-12h30 / 14h-18h30
Aménagement particulier de temps de travail	NON	oUI (2 jours)	NON	NON
Lien hiérarchique et fonctionnel	rattachée à la DGA	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Direction Générale	rattachée à la DGA
Effets sur la rémunération et les droits acquis pour les agents				
Salaire brut annuel (hors CIA et autres primes - estimation à partir de mai 23)	24 766,00 €	24 766,00 €	47 796,96 €	47 796,96 €
NBI (points / activité ouvrant droit)	0	0	0	0
Régime indemnitaire mensuel (IFSE)	300,00 €	300,00 €	1 036,83 €	1 037,00 €
Régime indemnitaire annuel (CIA)	attribution possible pour une contribution exceptionnelle	attribution possible pour une contribution exceptionnelle	134,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle
Autres primes	457,00 €	457,00 €	457,35 €	457,00 €
Prestations sociales	CNAS	CNAS	CNAS Tickets restaurant : possibilité 3 fois/an (40€ agent + 40€ employeur)	CNAS
Protection sociale complémentaire (prévoyance, santé)	prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€	prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€	prévoyance : MNT /participation employeur 14,04€	possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€
Situation administrative / carrière de l'agent				
Grade	adjoint d'animation	adjoint d'animation	bibliothécaire principale	bibliothécaire principale
Echelon (ancienneté dans l'échelon)	4	4	4	4
IB / IM / IR	371 / 343 / 361	371 / 343 / 361	732 / 605 / 605	732 / 605 / 605
Supplément familial de traitement (nombre d'enfants ouvrant droit)	0	0	0	0

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230606-CC_2023_06_113-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Transfert de la médiathèque au 1er/07/2023
Impact RH détaillé par agent

AGENT	AGENT VILLE		AGENT VILLE	
	situation ancienne	au 1er/07/2023	situation ancienne	au 1er/07/2023
Intitulé du poste occupé	adjointe à la responsable médiathèque	Responsable de la médiathèque de Loudun	agent médiathèque	assistante de bibliothèque - atelier
Effets sur l'organisation et les conditions de travail				
Employeur / Résidence administrative	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais
Lieu de travail	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun
Position de l'agent	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT
Déplacements à prévoir	Loudun	Loudun	Loudun	Loudun
Temps de travail annuel et en 35 ^e	1607H (35H)	1607H (35H)	1378 (30H)	1378 (30H)
Rythme de travail et ARTT	36H / 6 ARTT	36H / 6 ARTT	30H sans ARTT	30H sans ARTT
Journée de solidarité	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT
Congés (hors jours de fractionnement)	25 jours	25 jours	20 jours	20 jours
Compte Epargne Temps CET			OUI (5,5 jours)	OUI (5,5 jours)
Monétisation du CET	NON	NON	NON	NON
Planning hebdomadaire	du mardi au samedi mardi : 8h30-13h / 13h45-18h30 merc : 8h30-12h30 / 13h15-18h30 jeudi : 8h-12h30 vend : 8h30-13h / 13h45-18h45 ou 8h15-13h / 13h45-17h samedi (1/2): 9h-12h30 / 13h30-18h30	du mardi au samedi mardi : 8h30-13h / 13h45-18h30 merc : 8h30-12h30 / 13h15-18h30 jeudi : 8h-12h30 vend : 8h30-13h / 13h45-18h45 ou 8h15-13h / 13h45-17h samedi (1/2): 9h-12h30 / 13h30-18h30	du mardi au samedi mardi : 9h-12h30 / 14h-18h30 ou 8h30-12h30 / 14h-18h30 merc : 9h-12h / 12h45-18h30 ou 8h30-12h15 / 13h-18h30 jeudi : 8h30-12h30 vend : 14h-18h45 ou 13h-17h15 samedi (1/2): 9h-12h30 / 13h30-18h30	du mardi au samedi mardi : 9h-12h30 / 14h-18h30 ou 8h30-12h30 / 14h-18h30 merc : 9h-12h / 12h45-18h30 ou 8h30-12h15 / 13h-18h30 jeudi : 8h30-12h30 vend : 14h-18h45 ou 13h-17h15 samedi (1/2): 9h-12h30 / 13h30-18h30
Aménagement particulier de temps de travail	NON	NON	NON	NON
Lien hiérarchique et fonctionnel	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Directrice de la lecture publique	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Responsable du site de Loudun
Effets sur la rémunération et les droits acquis pour les agents				
Salaire brut annuel (hors CIA et autres primes - estimation à partir de mai 23)	32 353,08 €	32 353,08 €	22 495,44 €	22 495,44 €
NBI (points / activité ouvrant droit)	0	0	0	0
Régime indemnitaire mensuel (IFSE)	576,67 €	577,00 €	180,57 €	181,00 €
Régime indemnitaire annuel (CIA)	134,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle	67,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle
Autres primes	457,35 €	457,00 €	392,01 €	392,00 €
Prestations sociales	CNAS Tickets restaurant : possibilité 3 fois/an (40€ agent + 40€ employeur)	CNAS	CNAS Tickets restaurant : possibilité 3 fois/an (40€ agent + 40€ employeur)	CNAS
Protection sociale complémentaire (prévoyance, santé)	prévoyance : MNT /participation employeur 14,04€	possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€	possibilité de souscrire à la prévoyance : MNT /participation employeur 14,04€	possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€
Situation administrative / carrière de l'agent				
Grade	assistante de conservation principale 1e classe	assistante de conservation principale 1e classe	adjoint du patrimoine principal 1e classe	adjoint du patrimoine principal 1e classe
Echelon (ancienneté dans l'échelon)	4	4	6	6
IB / IM / IR	513 / 441 / 441	513 / 441 / 441	460 / 403 / 403	460 / 403 / 403
Supplément familial de traitement (nombre d'enfants ouvrant droit)	2	2	0	0

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230606-CC_2023_06_113-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Transfert de la médiathèque au 1er/07/2023
Impact RH détaillé par agent

AGENT	AGENT VILLE		AGENT VILLE	
	situation ancienne	au 1er/07/2023	situation ancienne	au 1er/07/2023
Intitulé du poste occupé	agent médiathèque	chargée de la politique documentaire	agent médiathèque	assistante de bibliothèque - ludothèque
Effets sur l'organisation et les conditions de travail				
Employeur / Résidence administrative	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais
Lieu de travail	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun
Position de l'agent	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT	Activité / titulaire FPT
Déplacements à prévoir	Loudun	Loudun	Loudun	Loudun
Temps de travail annuel et en 35 ^e	1607H (35H)	1607H (35H)	1607H (35H)	1607H (35H)
Rythme de travail et ARTT	36H / 6 ARTT	36H / 6 ARTT	36H / 6 ARTT	36H / 6 ARTT
Journée de solidarité	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT
Congés (hors jours de fractionnement)	25 jours	25 jours	25 jours	25 jours
Compte Epargne Temps CET			OUI (0 jour)	OUI (0 jour)
Monétisation du CET	NON	NON	NON	NON
Planning hebdomadaire	du mardi au samedi mardi : 8h30-13h / 13h45-18h30 merc : 8h15-12h30 / 13h15-18h30 jeudi : 8h30-12h30 vend : 8h30-13h / 13h45-18h45 ou 17h15 samedi (1/2): 8h30-12h30 / 13h30-18h30	du mardi au samedi mardi : 8h30-13h / 13h45-18h30 merc : 8h15-12h30 / 13h15-18h30 jeudi : 8h30-12h30 vend : 8h30-13h / 13h45-18h45 ou 17h15 samedi (1/2): 8h30-12h30 / 13h30-18h30	du mardi au samedi mardi : 8h30-12h30 / 14h-18h30 merc : 9h-12h30 / 13h30-18h30 jeudi : 8h30-12h30 / 13h15-16h vend : 9h ou 8h30-12h30 / 14h-18h45 ou 18h30 samedi (1/2): 9h-12h30 / 14h-18h30	du mardi au samedi mardi : 8h30-12h30 / 14h-18h30 merc : 9h-12h30 / 13h30-18h30 jeudi : 8h30-12h30 / 13h15-16h vend : 9h ou 8h30-12h30 / 14h-18h45 ou 18h30 samedi (1/2): 9h-12h30 / 14h-18h30
Aménagement particulier de temps de travail	NON	NON	NON	NON
Lien hiérarchique et fonctionnel	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Responsable du site de Loudun	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Responsable du site de Loudun
Effets sur la rémunération et les droits acquis pour les agents				
Salaire brut annuel (hors CIA et autres primes - estimation à partir de mai 23)	25 246,92 €	25 246,92 €	25 363,68 €	25 363,68 €
NBI (points / activité ouvrant droit)	0	0	0	0
Régime indemnitaire mensuel (IFSE)	184,02 €	185,00 €	184,02 €	185,00 €
Régime indemnitaire annuel (CIA)	134,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle	134,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle
Autres primes	457,35 €	457,00 €	457,35 €	457,00 €
Prestations sociales	CNAS Tickets restaurant : possibilité 3 fois/an (40€ agent + 40€ employeur)	CNAS	CNAS Tickets restaurant : possibilité 3 fois/an (40€ agent + 40€ employeur)	CNAS
Protection sociale complémentaire (prévoyance, santé)	prévoyance : MNT /participation employeur 14,04€	possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€	prévoyance : MNT /participation employeur 14,04€	possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€
Situation administrative / carrière de l'agent				
Grade	adjoint du patrimoine principal 2e classe	adjoint du patrimoine principal 2e classe	adjoint du patrimoine principal 2e classe	adjoint du patrimoine principal 2e classe
Echelon (ancienneté dans l'échelon)	7	7	9	9
IB / IM / IR	416 / 370 / 370	416 / 370 / 370	446 / 392 / 392	446 / 392 / 392
Supplément familial de traitement (nombre d'enfants ouvrant droit)	2	2	0	0

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230606-CC_2023_06_113-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023

Transfert de la médiathèque au 1er/07/2023
Impact RH détaillé par agent

AGENT	AGENT VILLE		AGENT VILLE	
	situation ancienne	au 1er/07/2023	situation ancienne	au 1er/07/2023
Intitulé du poste occupé	agent médiathèque	assistante de bibliothèque	agent médiathèque	assistante de bibliothèque - communication et numérique
Effets sur l'organisation et les conditions de travail				
Employeur / Résidence administrative	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais	Ville de Loudun	CDC Pays Loudunais
Lieu de travail	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun	Médiathèque de Loudun
Position de l'agent	Disponibilité sup. 6 mois / titulaire FPT	Disponibilité sup. 6 mois / titulaire FPT	Activité / contractuelle	Activité / contractuelle
Déplacements à prévoir	Loudun	Loudun	Loudun	Loudun
Temps de travail annuel et en 35 ^e	1607H (35H)	1607H (35H)	1607H (35H)	1607H (35H)
Rythme de travail et ARTT	36H / 6 ARTT	36H / 6 ARTT	35H sans ARTT	36H / 6 ARTT
Journée de solidarité	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT	retrait 1 ARTT
Congés (hors jours de fractionnement)	25 jours	25 jours	25 jours	25 jours
Compte Epargne Temps CET				
Monétisation du CET	NON	NON	NON	NON
Planning hebdomadaire			du mardi au samedi mardi : 8h30-12h30 / 13h15-18h30 merc : 8h30-12h30 / 13h15-18h30 jeudi : 9h ou 8h30-12h30 vend : 9h ou 8h15-12h30 / 13h15-18h45 ou 17h samedi (1/2): 9h-12h30 / 13h30-18h30	du mardi au samedi mardi : 8h30-12h30 / 13h15-18h30 merc : 8h30-12h30 / 13h15-18h30 jeudi : 9h ou 8h30-12h30 vend : 9h ou 8h15-12h30 / 13h15-18h45 ou 17h samedi (1/2): 9h-12h30 / 13h30-18h30
Aménagement particulier de temps de travail	NON	NON	NON	NON
Lien hiérarchique et fonctionnel	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Responsable du site de Loudun	rattachée à la Directrice de la médiathèque	rattachée à la Responsable du site de Loudun
Effets sur la rémunération et les droits acquis pour les agents				
Salaire brut annuel (hors CIA et autres primes - estimation à partir de mai 23)	0,00 €	Disponibilité sup. 6 mois	22 818,24 €	22 818,24 €
NBI (points / activité ouvrant droit)	0	0	0	0
Régime indemnitaire mensuel (IFSE)	0,00 €	0,00 €	150,66 €	151,00 €
Régime indemnitaire annuel (CIA)	0,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle	0,00 €	attribution possible pour une contribution exceptionnelle
Autres primes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	457,00 €
Prestations sociales	CNAS Tickets restaurant : possibilité 3 fois/an (40€ agent + 40€ employeur)	CNAS		CNAS
Protection sociale complémentaire (prévoyance, santé)	possibilité de souscrire à la prévoyance : MNT /participation employeur 14,04€	possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€		possibilité de souscrire à la prévoyance : Territoria Mutuelle / participation employeur 12,5€
Situation administrative / carrière de l'agent				
Grade	adjoint du patrimoine	adjoint du patrimoine	adjoint du patrimoine	adjoint du patrimoine
Echelon (ancienneté dans l'échelon)	3	3	2	2
IB / IM / IR	370 / 342 / 361	370 / 342 / 361	367 / 341 / 361	367 / 341 / 361
Supplément familial de traitement (nombre d'enfants ouvrant droit)			0	0

Accusé de réception en préfecture
086-248600447-20230606-CC_2023_06_113-DE
Date de télétransmission : 20/06/2023
Date de réception préfecture : 20/06/2023